

**REFONTE DU SITE INTERNET
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ-BREIZH
(WWW.KREIZ-BREIZH.FR)
HEBERGEMENT ET MAINTENANCE**

Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

**Règlement de la consultation
(RC)**

<p>DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES Lundi 11 juillet 2016, à 12h00</p>
--

Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (CCKB)
6, rue Joseph Pennec
22 110 Rostrenen
Téléphone : 02 96 29 18 18 – télécopie : 02 96 29 33 13
E-mail : accueil@cckb.fr

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

1.1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation vise à désigner un **prestataire unique** pour la refonte du site Internet de la CCKB.

Le marché se décompose donc en 2 prestations distinctes :

- Lot n°1 : Refonte du site Internet, formation à l'administration du site et accompagnement du projet ;
- Lot n°2 : Hébergement et maintenance du site ;

Le prestataire devra répondre à l'ensemble de ces 2 prestations. Il ne pourra en aucun cas choisir l'une d'entre elles.

1.2. PROCEDURE DE LA CONSULTATION

Marché passé en procédure adaptée (MAPA) en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Pour ce marché, il sera fait application du CCAG des Marchés publics de prestations intellectuelles (arrêté du 16 septembre 2009).

1.3. CALENDRIER D'EXECUTION

Dans le cadre de sa réponse, le soumissionnaire précisera les échéances principales du projet, à savoir :

- Le calendrier de **réalisation**;
- Le calendrier de **réunion** / de **validation** : afin de prévoir et de tenir compte des disponibilités de l'équipe de pilotage ;
- Le calendrier de **livraison**.

Si la date de notification est déplacée, les calendriers seront décalés en conséquence.

ARTICLE 2 : FORME DU MARCHE

Le présent marché est un marché de prestation de service.

Le présent marché comprend :

- La refonte du site web,
- L'hébergement et maintenance du site Internet,
- La formation à l'administration du site et accompagnement du projet.

ARTICLE 3 : ORGANISATION GENERALE DE LA CONSULTATION

3.1. VARIANTES

Le prestataire devra répondre impérativement à l'offre de base.

Le pouvoir adjudicateur autorise les variantes.

Toute variante sera décrite sur un document signé et annexé obligatoirement à l'Acte d'Engagement.

3.2. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les documents suivants:

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- Le Cahier des Charges
- Un Acte d'Engagement type (AE)
- Un Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

3.3. PRESENTATION DES OFFRES

3.3.1 Le dossier de l'offre à remettre par le candidat comprendra :

- L'Acte d'Engagement complété, paraphé, daté et signé,
- Le Règlement de Consultation et le Cahier des Charges paraphés, datés et signés,
- Une note comprenant une présentation du candidat, la composition de l'équipe, les références sur des prestations similaires au cours des trois dernières années, ainsi que la méthodologie proposée pour réaliser la prestation demandée.
- Une proposition de calendrier prévisionnel, valant engagement du candidat datée et signée,
- Une offre financière détaillée (HT et TTC) sur la base du BPU fourni accompagné d'un budget détaillé en format libre.

3.3.2 Les renseignements relatifs à la candidature – articles 48 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Les documents à fournir pour apprécier la situation juridique du candidat sont :

- Le DC1
- Le DC2
- L'entreprise prouvera par tous moyens qu'elle est à jour quant à sa situation fiscale et sociale

Ces documents sont téléchargeables sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

- Le K bis

3.4. DOCUMENTS CONTRACTUELS GENERAUX

C.C.A.G. applicable aux marchés de prestations intellectuelles dans sa version en vigueur à la date de la consultation.

3.5. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les offres doivent être remises pour **le lundi 11 juillet 2016 à 12h00 au plus tard**.

Les dossiers de consultation qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs sans avoir été ouverts.

3.6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.7. MODALITE D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les demandes d'envoi de dossier devront être adressées par écrit :

- Par courriel à l'adresse suivante : s.guemas@cckb.fr

Le pouvoir adjudicateur adressera le dossier de consultation par voie électronique et demandera un accusé de réception.

Le dossier de consultation sera disponible à l'adresse suivante : <http://www.kreiz-breizh.fr/index.php/les-marches-publics/les-appels-d-offres> et sur le site www.centraledesmarches.com

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION

4.1. EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures éliminées seront :

- Les candidatures des opérateurs économiques qui font l'objet d'une interdiction de soumissionner au regard de l'article 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et de l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ;
- Les dossiers incomplets, surchargés, raturés ou illisibles,
- Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées à l'article 3.5 du présent règlement, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée.

4.2 CRITERE D'ATTRIBUTION/PONDERATION

- **Le rapport qualité / prix des prestations (70 %), dont notamment :**
 - Le coût de la prestation (40%),
 - Les qualités graphiques et esthétiques de réalisations similaires (10 %),
 - La conformité de l'offre aux dispositions du cahier des charges (pertinence des choix technologiques...) (10 %),
 - L'accompagnement du client (formation, administration des nouvelles applications...) (10%)
- **La technicité des intervenants affectés au projet (CV, qualifications...) (20 %)**
- **Le délai de réalisation (10 %)**

Des négociations, portant sur le prix et toute autre caractéristique de l'offre, pourront être engagées avec les candidats ayant présenté les trois offres les mieux classées.

Le résultat de la consultation sera communiqué aux candidats par écrit.

ARTICLE 5 : MODALITES D'ENVOI OU DE DEPOT DES OFFRES

Les offres peuvent :

- Etre adressées sous pli cacheté par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

Monsieur le Président
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh
6, rue Joseph Pennec – 22 110 Rostrenen

- Etre remises contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus **avant le lundi 11 juillet 2016 à 12h00.**
- Les offres pourront être également déposées, dans la limite de réception précitée, par mail en format PDF à l'adresse suivante : s.guemas@cckb.fr

Les plis doivent porter la mention "Offre refonte, hébergement et maintenance du site Internet"

Renseignements :

Serge Guémas : s.guemas@cckb.fr

Téléphone : 02 96 29 18 18 – télécopie : 02 96 29 33 13